

CONSEIL MUNICIPAL
LA FAYE

Compte rendu de la réunion du
12 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 avril à 17H 30

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur le maire, Éric CORNUAUD.

Date de la convocation : 06 avril 2019

Présents : Carole MOREAU, Caroline ALIAS, Éric CORNUAUD, Linda MERIEAU, Michel PORTEJOIE, Hazel MORRALL, Albert SAINT-LOUIS, Sébastien MERCIER, Jean -Claude THOMAS, Jean – Christian ROBERT, Hélène BERGEON.

Absents excusés : Julien PINGANAUD, Thierry CAILLET, Martine NAVARRE

Pouvoirs : Thierry CAILLET donne procuration à Robert JC, NAVARRE Martine donne procuration à CORNUAUD E, Albert SAINT-LOUIS donne procuration à partir de 18h35 à MORRALL H.

Secrétaire de séance : ALIAS Caroline

- Affectation des résultats CAT :

Le Conseil Municipal après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2018 décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

001 : en dépense investissement : 33 908.90€

002 : en recette fonctionnement : 10825.92€

Au 1068 : 33 908.90€

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour cette affectation du résultat

- Affectation des résultats Commune :

Le Conseil Municipal après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2018 décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

001 : en dépense investissement : 11 556.40€

002 : en recette fonctionnement : 72 120.87€

Au 1068 : 16 526.40€

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour cette affectation du résultat.

- Approbation des comptes de gestion :

Après avoir entendu les comptes de gestion présentés par Madame LIZOT, le Conseil Municipal les approuve à 13 voix pour.

- Compte administratif CAT et Communal :

Pour les besoins du vote le Maire est sorti de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve à 11 voix pour le compte administratif du CAT et le compte administratif de la commune.

- Vote des budgets primitif et CAT :

Le conseil Municipal approuve à 13 voix pour les crédits proposés au budget primitif et au budget CAT.

- Vote des taxes 2019 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux pour l'année 2019.

- Amortissement :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'amortir les frais d'étude du projet de hangar photovoltaïque sur 5 ans

et le fond de concours du raccordement électrique du Tambourinet sur l'année 2019.

Séance levée à 19H